

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Office fédéral de la protection civile communique

Notre commentaire

Prescriptions concernant l'administration dans la protection civile (PAPC 68/AAPC 68)

Complément et nouvel appendice du 1er janvier 1973

A1- Afin de donner une meilleure vue d'ensemble aux inspecteurs cantonaux du service administratif, aux comptables et aux services administratifs chargés des décomptes de cours, exercices et rapports, les modifications de différents articles des prescriptions (PAPC) ont été réunies le 29 décembre 1972 en un complément aux PAPC 68. Il s'agit des modifications intervenues entre 1968 et fin 1972, publiées dans des circulaires et des prescriptions de l'Office fédéral.

Sont concernés en particulier

- les degrés de fonctions et les indemnités dans la protection civile
- les dédommagements journaliers
- les allocations supplémentaires d'instruction
- les jours de service qui donnent un droit supplémentaire aux subventions pour les instructeurs à titre principal et pour les directeurs de cours à titre accessoire dans les cantons et les communes
- les indemnités pour les prestations médicales lors des cours de la protection civile
- les indemnités pour le service d'arbitrage.

L'appendice a été revu et réédité en 1973. A ce sujet, il convient de mentionner spécialement

- les nouveaux taux des indemnités de fonctions
- les indemnités de subsistance et de logement
- les nouveaux taux pour l'utilisation des véhicules à moteur privés, destinés aux besoins du service.

Dès que le complément et l'appendice seront imprimés, ils seront transmis à tous les destinataires des PAPC 68. Pour l'heure, ils ont été envoyés en annexe à la circulaire n° 273 du 29 décembre 1972 aux offices cantonaux de la protection civile pour eux et pour les comptables nommés.

Le Conseil d'Etat du canton de Berne a nommé Monsieur **Roland Ita**, chef de la Section moyens d'enseignement et centres d'instruction au sein de notre Division instruction et secours en cas de catastrophe, comme adjoint à l'office de la protection civile du canton de Berne, avec entrée en fonction le 1er juillet 1973.

Avec le départ de Monsieur Ita, nous perdrons, d'une part, un collaborateur très expérimenté, mais nous gagnerons, d'autre part, en sa personne, un partenaire dans l'administration cantonale bernoise qui est tout à fait au courant de nos problèmes.

Dans ce sens, nous souhaitons à Monsieur Ita de la chance, de la satisfaction et un plein succès.



Basler Messen: Messen nach Mass

25.5.-2.6.1973 **FAWEM 73**

Fachausstellung für
Werkzeugmaschinen und
Werkzeuge

20.-25.6.1973 **ART 4'73**

Internationale Kunstmesse

9.-14.10.1973 **PAEDAGOGICA**

Lehrmittelmesse

16.-22.11.1973 **IGEHO 73**

Internationale Fachmesse
für Gemeinschaftsverpflegung,
Hotellerie, Gastgewerbe

29.11.-3.12.1973 **Schweizer
Möbelfachmesse**

(Eintrittskarten werden nur
an Fachbesucher versandt)

Auskunft
Schweizer Mustermesse
Postfach, CH-4021 Basel
Telefon 061 32 38 50, Telex 62685 fairs ch

Unterkunft
Quartierbüro für Kongresse und Messen
Postfach, CH-4021 Basel
Telefon 061 32 72 72, Telex 62982 lits ch